

Baccalauréat en ergothérapie

FACULTÉ DE MÉDECINE ÉCOLE DE RÉADAPTATION

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-740-1-1

CYCLE 1^{er} cycle








TITRE OFFICIEL Baccalauréat en ergothérapie (B. Sc. S.)

TYPE Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2022 29.38

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Non offert aux candidats étrangers avec un permis d'études

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Technicien(ne) en gestion des dossiers étudiants
514 343-2189
tgde-ergo@readap.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé qui, par ses interventions vise le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités qui leur sont significatives dans leur contexte de vie réel.

Ainsi, L'ergothérapeute planifie, applique et supervise des programmes d'activités pour les personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, permanente ou temporaire en vue d'améliorer leur autonomie au quotidien et faciliter leur intégration sociale.

L'intervention ergothérapique privilégie l'utilisation de l'activité sous toutes ses formes (artistique, ludique, de travail, domestique, etc.). Elle joue un rôle important pour prévenir les problèmes fonctionnels et contribue aussi à la promotion de la santé de la population.

L'ergothérapie s'adresse aux personnes de tous âges, du nouveau-né à la personne âgée. L'ergothérapeute peut intervenir auprès d'un d'individu, d'une famille, d'un groupe d'individus, d'un organisme communautaire ou d'une entreprise. Il travaille dans les différents établissements du réseau de la santé, dans les milieux scolaires et en pratique privée.

La mission du programme de continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie est de former des ergothérapeutes généralistes et polyvalents, soucieux de répondre aux besoins de clientèles diversifiées en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu.

Le programme offre des opportunités d'apprentissage et d'application de ses compétences à des individus responsables de leur développement et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière. La formation clinique met l'accent sur la consolidation des savoirs essentiels par la mise en pratique des compétences professionnelles dans un contexte clinique interdisciplinaire.

Objectifs

Le baccalauréat en ergothérapie constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Forces

- L'École de réadaptation de l'Université de Montréal est la plus grande école de formation universitaire en ergothérapie et en physiothérapie au Canada et dans le monde francophone : 120 étudiants en ergothérapie et 100 étudiants en physiothérapie sont admis chaque année.
- C'est une école des plus actives en recherche par son nombre de publication et son nombre d'étudiants à la recherche.
- De plus, c'est l'école obtenant le plus de fonds de recherche au Canada dans son domaine.

Perspectives d'avenir

Le travail de l'ergothérapeute vise à promouvoir le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités qui leur sont significatives dans leur contexte de vie réel, menant à une pleine participation de l'individu dans son environnement.

Il s'adresse principalement à des personnes qui présentent ou sont à risque de présenter des problèmes entravant leur autonomie au quotidien, problèmes reliés notamment à une maladie, un traumatisme ou un contexte de vie.

L'ergothérapeute travaille dans:

- les centres hospitaliers,
- les centres de réadaptation,
- les centres d'hébergement et de soins prolongés,
- les CLSC,
- les écoles,
- les organismes communautaires,
- les industries

et en cabinet privé.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **ERGOTHÉRAPEUTE**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme intégré baccalauréat-maîtrise et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

■ **attester d'une des formations indiquées ci-dessous :**

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature et avoir atteint l'objectif 00XU (biologie)
 - DEC en techniques de réadaptation physique

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
 - Chimie 101 et [201 ou 202]
 - Mathématiques 103 et 203
 - Physique 101, 201 et 301

et

■ **satisfaire aux conditions suivantes :**

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale.
- réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**).
- à la demande de l'École de réadaptation, se présenter à une entrevue.
- le cas échéant, présenter une lettre de motivation (voir la rubrique Remarques).

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum C2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 850/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

- Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou qui est un titulaire d'un diplôme jugé équivalent.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
 - Le candidat universitaire de 2^e ou de 3^e cycle, soit toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat.

- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Ontario).
- Candidature particulière : toute personne admissible qui possède également une expérience de travail d'au moins trois ans à plein temps sur le marché du travail.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.
- Deux places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale aux candidats francophones hors-Québec.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	461
OFFRES	263
PLACES	90
COTE R	29,382

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	267
OFFRES	106
PLACES	35

La cote R est la plus basse obtenue parmi celles des candidats admis au 31 juillet 2022 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle-ci ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
 - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 70 %
 - Examen CASPer : 30 %.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors-Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par l'École de réadaptation.
 - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
 - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 70 %
 - Examen CASPer : 30 %.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats francophones hors-Québec

- Le candidat est convoqué à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.
- Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer et du résultat à l'entrevue.
- Pour les autres catégories
 - Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer, des connaissances et, le cas échéant, de l'expérience acquise sur le marché du travail.
 - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
 - Le dossier du candidat retenu doit être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

Remarques

- **Examen CASPer^{MC} (TECT en ligne)**
 - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat des catégories *Formation acquise hors Québec* et *Candidature particulière* doit joindre une lettre expliquant pourquoi il a choisi l'ergothérapie.
- Le candidat qui a entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne n'est admissible qu'exceptionnellement à ce programme et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui à sa demande d'admission.
- Le candidat titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat au moment du dépôt de la demande d'admission n'est pas nécessairement tenu de compléter les cours préalables à l'admission.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Ergothérapie	Maîtrise	45 crédits	2-740-1-0	Jour
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour
Physiothérapie	Baccalauréat	90 crédits	1-745-1-1	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ Automne 2023 (à compter du 15 août 2022)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Structure du programme (1-740-1-1)

Version 03 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 32 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0J	ERT 1460	Initiation à la formation clinique	1.0J
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0J S	ERT 1461	Accompagnement en milieu communautaire	1.0J
ERT 1401	Approches théoriques en ergothérapie	2.0J	PSL 1984	Fonctions du système nerveux	4.0J
ERT 1402	Pratique factuelle en ergothérapie	4.0J	PST 1964	Développement du système psychique	2.0J
ERT 1403	Notions et compétences de base en ergothérapie	3.0J	PSY 1984	Cognition, émotion et ergothérapie	3.0J
ERT 1404	Ergothérapie et développement de la personne	2.0J	REA 1001	Anatomie et physiologie générale 1	2.0J
ERT 14511	Pratique réflexive 1.1	0.0J	REA 1002	Anatomie et physiologie générale 2	2.0J
ERT 14512	Pratique réflexive 1.2	1.0J			

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 31 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0J	ERT 2404	Ergothérapie auprès de la personne âgée	5.0J
ERT 2400	Introduction à l'analyse de cas cliniques	2.0J	ERT 24511	Pratique réflexive 2.1	0.0J
ERT 2401	Ergothérapie auprès de l'adulte 1	5.0J	ERT 24512	Pratique réflexive 2.2	1.0J
ERT 2402	Ergothérapie auprès de l'adulte 2	5.0J	ERT 2461	Formation clinique 2	7.0J
ERT 2403	Ergothérapie auprès de l'enfant	5.0J			

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	ERT 3411	Problématiques intégratives 2	3.0J
ERT 3401	Ergothérapie, enjeux professionnels et société	3.0J	ERT 34511	Pratique réflexive 3.1	0.0J
ERT 3402	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie	3.0J	ERT 34512	Pratique réflexive 3.2	1.0J
ERT 3403	Ergothérapie et intervention de groupe	1.0J	ERT 3460	Formation clinique 3	7.0J
ERT 3405	Problématiques intégratives 1	5.0J	SOL 1956	Ergothérapie et sociologie	3.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Kinésiologie	Baccalauréat	90 crédits	1-352-1-0	Jour
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Nutrition	Baccalauréat	120 crédits	1-320-1-0	Jour
Physiothérapie	Baccalauréat	90 crédits	1-745-1-1	Jour
Sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-1	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 31 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).